

PREMIER MINISTRE, CHEF  
DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail \* Démocratie \* Paix

**D**ECRET N° 83/094 / du 2/2/1983

Portant nomination de Monsieur LOUZINGA  
Adolphe en qualité de Directeur Régional  
des Eaux et Forêts des Plateaux.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la Loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement  
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u le Décret n°82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les  
attributions des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n°82/213 du 27 Février 1982 portant attribu-  
tions et organisation du Ministère des Eaux et Forêts ;

(/u le Décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomina-  
des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Rectificatif M°81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret  
n°80/644 susvisé ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Monsieur LOUZINGA Adolphe, Ingénieur des Eaux et Forêts  
Stagiaire, est nommé Directeur Régional des Eaux et Forêts des Plateaux.

ARTICLE 2. - L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues par  
la réglementation en vigueur.

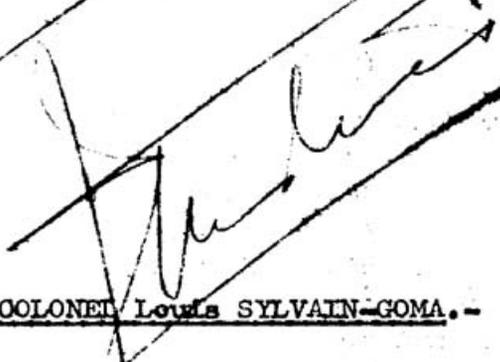
ARTICLE 3. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au  
présent Décret.

.../...

ARTICLE 4. - Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 2 Février 1983

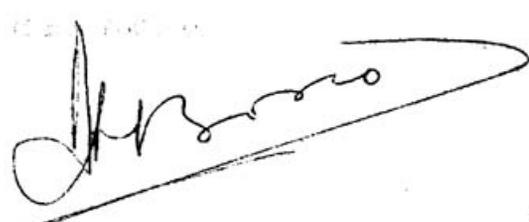
PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF  
DU GOUVERNEMENT,



COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Eaux et Forêts,

Le Ministre des Finances,

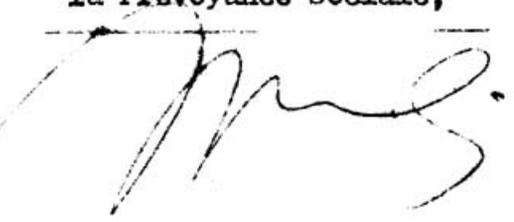


Henri DJOMBO.



Itihi OSSETOUMBA-LEKOUNDZOU.

Le Ministre du Travail et de  
la Prévoyance Sociale,



Bernard COMBO MATSIONA.

